

# A1. Définition de la CSU dans le contexte de l'ODD 3

## Qu'est-ce que la CSU ?

La CSU garantira que **toutes les personnes et toutes les communautés bénéficient des services de santé dont elles ont besoin sans se heurter à des difficultés financières**. Elle englobe la gamme complète des services de santé essentiels de qualité, qu'il s'agisse de la promotion de la santé, de la prévention, des traitements, de la réadaptation et des soins palliatifs (13). La CSU est fermement ancrée dans l'idée selon laquelle la santé est un droit humain ; chacun, sans discrimination aucune, a le droit au meilleur état de santé susceptible d'être atteint.

Le principe de l'universalité est essentiel en ce qu'il garantit de **ne laisser personne pour compte**. Aussi les systèmes de santé doivent-ils comprendre une approche solide des soins de santé primaires qui met l'accent sur l'équité dans l'accès aux services de santé. L'existence de régimes différentiels pour certaines populations entrave les principes d'équité, d'universalité et de non-discrimination. Ils conduisent à la fragmentation des soins de santé et aux inégalités, tant dans l'affectation de ressources que dans l'accès aux services de santé.

Ainsi, à l'échelle de l'action politique, la santé et les soins de santé doivent être reconnus comme des biens publics et, dans l'idéal, être garantis par la législation ou érigés en droit constitutionnel. La santé doit donc devenir le droit de tous si la CSU doit être concrétisée et que personne n'est laissé pour compte au regard de ses besoins de santé. En outre, la réalisation de la CSU est l'une des cibles que les nations du monde ont définies lors de l'adoption des ODD en 2015. Les pays qui accomplissent des progrès dans la voie de la CSU se rapprocheront également d'autres cibles relatives à la santé, ainsi que d'autres objectifs. Le fait d'être en bonne santé permet aux enfants et aux adolescents d'apprendre et aux adultes de gagner leur vie, aide les personnes à échapper à la pauvreté et fournit les bases contribuant à un développement économique durable (13).

La réalisation de progrès en faveur de la CSU impliquera le renforcement et l'élargissement de systèmes de santé équitables, résilients et durables, principalement soutenus par un financement public et fondés sur des soins de santé primaires, qui fournissent à tous des services de santé de qualité, intégrés, exhaustifs et axés sur la personne, et qui s'accompagnent des mesures nécessaires pour protéger les ménages du risque financier lié aux dépenses de santé. De tels efforts doivent être menés par les gouvernements nationaux, conformément aux politiques et aux plans de santé nationaux, en tirant parti des processus sectoriels et en les renforçant pour éviter toute fragmentation.

Une courte [vidéo](#) sur la CSU est disponible ici.

## La CSU dans le cadre des ODD

La CSU est un élément essentiel des ODD, notamment celui relatif à la santé :

« Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge » (ODD 3). Dans le cadre de cet objectif, la cible 3.8 consiste à « faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable » (1).

Si la CSU est le point de mire de la cible 3.8, elle réunit l'ensemble des objectifs touchant aux problèmes de santé, aux maladies et à la population au sein d'une approche intégrée afin de renforcer le système de santé et de fournir des soins de santé complets, sans se heurter à des difficultés financières. Elle est donc souvent présentée comme un « cadre » pour l'ODD 3. Le mouvement mondial pour la CSU bénéficie du soutien d'un vaste éventail d'acteurs nationaux et internationaux, notamment d'organisations multilatérales et bilatérales, de gouvernements nationaux, de réseaux et d'acteurs non étatiques.

Grâce aux progrès accomplis en faveur de la CSU, les pays pourront se rapprocher d'autres cibles relatives à la santé et d'autres objectifs, notamment l'élimination de l'extrême pauvreté (ODD 1), les résultats en matière d'éducation (ODD 4), l'égalité des genres (ODD 5), la croissance économique (ODD 8), et les institutions efficaces (ODD 16) (14). Par ailleurs, l'ODD 17 et ses cibles 17.1 à 17.5 mettent en avant le renforcement des financements dans toutes leurs dimensions, y compris les engagements en matière d'aide internationale, sans quoi les ODD et la CSU n'en resteront qu'au stade de simples promesses.

La cible 16.6 va plus loin en insistant sur le besoin de transparence et de redevabilité. La transparence est importante pour la redevabilité au-delà des parlements, y compris envers les citoyens. La cible entend « mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux », tandis que l'indicateur 16.6.1 y afférent se définit comme les « dépenses publiques primaires en pourcentage du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire) » et l'indicateur 16.6.2 s'intéresse à la « proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante (15) ».